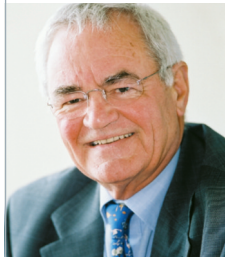


Le mot du Président



Pierre-François Cambon
Président
MACSF épargne retraite

La régularité dans la performance

Jamais deux sans trois ! La MACSF épargne retraite l'a fait : 4,65 %*, c'est le taux de rendement 2008 du RES euros. Pour la troisième année consécutive, le RES euros bénéficie de ce taux exceptionnel

dans un contexte économique et financier particulièrement difficile.

Cette performance, conjuguée à la baisse du taux de frais sur cotisations depuis le premier septembre dernier (seulement 1 %), renforce l'excellence de votre contrat et ses capacités à vous satisfaire.

La régularité dans la solidité

Ajoutons à ces atouts la grande stabilité du Groupe MACSF en termes de solidité, ce qui le place encore cette année parmi les premiers du marché par la presse économique et financière et conforte sa pérennité.

La régularité dans la confiance

Comment ne pas être fiers de la confiance que vous nous témoignez ! Vous avez relayé largement la renommée des contrats RES et RES Multisupport par notre campagne de parrainage. Elle se poursuit jusqu'en avril 2009. Tous vos filleuls, quelle que soit leurs professions, seront acceptés puisque c'est vous qui les choisissez.

Pour traverser la crise financière actuelle, l'assurance vie a la capacité, en toute sécurité d'assurer la gestion et la pérennité de votre épargne sur le long terme, pour vous permettre de réaliser vos objectifs patrimoniaux.

En plaçant votre épargne à la MACSF, vous constatez que performance, solidité et confiance ne sont pas que des mots ; ce sont des faits concrets au bénéfice de vos contrats.

A l'appui de ces résultats, nous abordons l'année 2009 avec sérénité, avec vous, pour vous. ■

* Taux net de frais de gestion, brut des prélèvements sociaux.

Nos choix fondamentaux gagnants : simplicité et équité

Une crise sans précédent affecte le monde économique et financier. Elle met en avant que les préoccupations des épargnants sont prioritairement centrées sur la sécurité, la pérennité et le respect des engagements des professionnels de l'assurance. En toute lucidité, il faut envisager une longue période avant de retrouver une normalisation des marchés. Pour assurer la protection de votre patrimoine, l'équipe dirigeante actuelle de la MACSF épargne retraite s'appuie, dans la continuité, sur ces choix fondamentaux qui font le succès de la Mutuelle et la qualité de ses formules depuis 40 ans.

Détaillons ces choix :

- Une gamme de contrats claire : une formule monosupport en euros (RES euros), une multisupport en unité de compte et en euros (RES Multisupport), une formule retraite dédiée aux libéraux (RES Fonds de Pension), l'autre pour tous les professionnels de la santé (PERP'S).
- L'amélioration régulière de ces contrats en partenariat avec l'association souscriptrice AMAP, plutôt que la création de formules successives, au bénéfice systématique de tous les adhérents et pas seulement dans le seul objectif d'en séduire de nouveaux. Le dernier exemple concret est la baisse du taux de frais sur cotisations sur le RES euros de 3 % à 1 % ;
- Un fonctionnement contractuel simple et transparent ;
- Une gestion financière prudente et rigoureuse qui ne cède pas à la tentation de produits financiers exotiques ou complexes, devenus aujourd'hui toxiques ;
- Des taux de rémunération performants servis dans l'équité à tous les assurés ;
- Une gestion collective de ces formules avec les associations souscriptrices, l'ANPREPS pour le PERP'S, ASSUMED, APAMKR, APER, AMAP pour le RES Fonds de Pension et AMAP pour les autres contrats d'assurance vie.

Aujourd'hui plus que jamais, ces choix s'avèrent gagnants. Pour vous, anciens comme nouveaux adhérents, ils fondent la confiance dont vous avez absolument besoin pour valoriser votre épargne sur le long et souvent le très long terme, en toute sécurité, afin d'accompagner vos projets de vie, la préparation financière de votre retraite et du grand âge ou la transmission de votre patrimoine.



Hervé Bouclier
Directeur Général
MACSF épargne retraite

Vos choix fondamentaux gagnants : l'assurance vie et la MACSF

L'assurance vie a une capacité extraordinaire et irremplaçable, celle de répondre à de multiples finalités sur de longues années et de bénéficier de l'expertise et du savoir faire unique des assureurs, d'être soumise à des règles prudentielles et à des exigences de solvabilité très strictes.

Le Groupe MACSF est cette année encore champion de la solvabilité de l'ensemble des sociétés d'assurance du marché français*.

Forts de ces atouts décisifs et alors que les placements à court terme voient leur rendement baisser, je vous invite à réaliser des arbitrages en faveur de vos contrats d'assurance vie à des conditions de frais privilégiées. N'hésitez pas à en profiter et à nous contacter pour faire le point de votre situation.

Valoriser votre épargne en toute sécurité, c'est notre métier et notre exigence. ■

* Source l'Argus de l'Assurance - Hors série - Décembre 2008.

« Si j'aurais su, j'aurais pas venu ! »

L'année 2008 restera dans les annales de l'Histoire de l'économie mondiale. Inflation, désinflation, taux directeurs, BCE... le point sur 2008 pour mieux appréhender 2009 !

Cette expression bien connue de Petit Gibus, dans *la guerre des boutons* résume bien l'année 2008 ! La tempête du "subprime" qui s'est déclarée en 2007, s'est finalement transformée en véritable ouragan le 15 septembre 2008 avec la chute de la banque Lehman Brothers sacrifiée par le Trésor américain. Cette décision a eu pour conséquence de geler le marché du crédit et de propager la crise financière à l'économie réelle.

Tous les pays développés se retrouvent confrontés à la perspective d'une récession en 2009. L'OCDE ne prévoit pas de reprise de la croissance avant le début de l'année 2010 dans un contexte de désinflation¹ importante et même un risque de déflation² avec la chute du prix des matières premières. Même les pays "émergents" subissent le recul de la demande sur leurs marchés d'exportation.

Les réponses des autorités politiques et financières à la crise ont été historiques par leur ampleur, leur vitesse et leur coordination notamment avec le G8 élargi aux pays "émergents" avec la participation de la Chine. Au-delà de la baisse historique généralisée de leurs taux directeurs entre 0% et 0.25% pour les Etats-Unis et 2.50%, en attendant

plus, de la part de la BCE, les banques centrales ont adopté des mesures exceptionnelles d'assouplissement quantitatif. Ainsi, ces dernières ont accru considérablement la taille de leur bilan pour prendre le relais des banques commerciales. Conséquence de ces décisions, les taux de l'Etat français ont fortement baissé avec un taux 2 ans à 1,91% et 10 ans à 3.40%.

Nous avons donc vécu une année terrible sur les marchés financiers avec la chute des actions (un indice CAC 40 en recul de 45%, le marché américain à -36% et le marché japonais à -42%), la contre performance des obligations convertibles à -25% et même des obligations privées à -6% anticipant une forte récession et des taux de défaillance des entreprises jamais vus auparavant. Sur le change, en fêtant cette année, les 10 ans de l'euro qui a vu le jour le 1^{er} janvier

1999, nous pouvons nous féliciter de la création de l'Union Economique et Monétaire qui a permis de stabiliser tous les pays de la zone euro qui n'ont pas eu à dévaluer leur monnaie. Toutefois, nous allons certainement assister en 2009 à une bataille des devises des grandes puissances comme les Etats-Unis, la Russie, l'Angleterre ou la Chine. Ces pays voulant dévaluer leur monnaie pour faciliter leurs exportations.

Dans ce contexte, l'année 2009 s'annonce très incertaine et volatile. Le RES en euros de la MACSF reste donc un placement alliant performance et sécurité. ■



(1) La désinflation désigne un ralentissement de l'inflation.
(2) La déflation est le contraire de l'inflation, à savoir une baisse générale et durable des prix.

RES Multisupport

Tableau 1 >

Fonds en euros du RES Multisupport	Performance 2008 (nette de frais de gestion)
Solde de cotisations nettes*	
Cumul égal ou supérieur à 450 000 euros	4,70%
Cumul compris entre 100 000 et 450 000 euros	4,54%
Cumul inférieur à 100 000 euros	4,39%

* Cotisations nettes de frais, diminuées des parts de cotisations éventuellement rachetées et des avances en cours.

Profils permanents RES Multisupport	Performance sur 1 an (2008)	Performance sur 3 ans
Sécurité	- 0,15%	9,56%
Equilibre	-12,75%	-1,87%
Dynamique	-26,70%	-14,97%
CAC 40	-42,68%	-31,75%

< Tableau 2

Tableau 3 >

Supports en unités de compte	Performance sur 1 an (2008)	Performance sur 3 ans (2006-2008)	Actif net (en millions d'euros)
Medi Convertibles	-21,66%	-9,81%	123
Medi obligations variables	-2,38%	2,48%	69
Medi Immobilier	-39,64%	-28,01%	25
Medi Actions	-36,71%	-15,94%	253
Medi Audace	-34,61%	-30,24%	76

➤ 4,65% pour la troisième année consécutive !

Comment, malgré la tempête, la MACSF épargne retraite a-t-elle réussi à maintenir un taux exceptionnel de 4,65 % ? Révélation de l'équipe financière...

Le rendement du contrat RES pour 2008 s'établit une fois de plus à 4.65% et se maintient donc à un niveau élevé dans un contexte difficile pour les placements financiers. Ce taux est obtenu en prélevant dans la provision pour participation aux excédents, mais les plus values engrangées lors des années précédentes permettent de conserver un montant de réserve destinée à alimenter les taux futurs, proche de 250 millions d'euros.

Après une année particulièrement difficile, il nous semble très important de souligner que les actifs de la MACSF épargne retraite n'ont pas eu à souffrir des problèmes liés à des investissements désormais considérés comme toxiques. Si la valeur de marché des actions détenues en portefeuille (environ 5% des actifs) a subi le très fort recul de l'indice CAC 40 et si les obligations émises par les entreprises (convertibles ou non) ont vu leur valeur de marché diminuer, aucun des placements de la MACSF épargne retraite n'entre dans la catégorie des produits toxiques, dont vous trouverez la liste dans le tableau ci-joint. Conformément à la politique

de gestion poursuivie depuis des années par le Groupe MACSF, nos placements sont constitués exclusivement de produits purs, gérés en direct (obligations, obligations convertibles et actions). De plus, les placements monétaires en attente d'investissement sont exclusivement investis dans des SICAV monétaires régulières de première catégorie. Ainsi, la révélation d'un nouveau scandale financier en fin d'année ("l'affaire Madoff") a été pour nous l'occasion de rappeler que nous excluons tout produit ou gestion alternative et ce pour nos fonds en euros et nos unités de compte.

Nous restons donc parfaitement confiants dans notre choix d'allocation d'actifs à moyen terme. Nous mettons même à profit la période actuelle de crise du marché du crédit pour investir sur des obligations privées avec de bonnes notations à des taux supérieurs à 6% (par exemple l'obligation à 5 ans GDF Suez notée A et offrant un taux actuariel de 6,30% acquise en fin d'année). Grâce à une liquidité importante, nous serons en position de saisir les opportunités qui se présenteront en 2009 sur les marchés actions et qui viendront

dynamiser le rendement de nos placements à moyen long terme. En attendant, l'année 2009 s'annonce à nouveau difficile, mais grâce à votre confiance renouvelée, notre Groupe traversera cette crise pour en sortir renforcé. ■

Portefeuilles du Groupe MACSF au 31/12/2008 : pas d'exposition aux actifs toxiques	Exposition
US SUBPRIME et Alt A	A U C U N E
Sicav monétaires dynamiques	
MONOLINES (Ambac, MBIA, CIFG, FGIC...)	
RMBS / ABS	
CDO, CLO, ...	
CMBS	
CDS et autres produits dérivés	
Automobiles US (GM, Ford, Chrysler)	
Hedge Fund (1)	
Gestion alternative	

(1) Aucune exposition à l'ensemble des fonds d'investissement américains dont Madoff.

RES Multisupport

Médi Actions

Dans des marchés actions très fortement impactés par la crise financière, le support se classe 6^{ème} sur 255 fonds en terme de performance sur 3 ans, et s'est vu attribuer ***** par Morningstar. Il affiche une performance de -36,71% en 2008 (dividende compris) contre -42,68% pour l'indice CAC 40.

Médi Audace

Comparée à son indice, la performance du support a également été satisfaisante avec un recul de -34,61% en 2008 contre -39,08% pour l'indice MSCI World Euro, confirmant la thématique judicieuse du fonds. Selon le classement Morningstar, le fonds se classe 5^{ème} sur 123 en terme de performance depuis sa création (le 31/05/2002).

Médi Convertibles

L'année 2008 a été une année exceptionnellement mauvaise pour le marché des

obligations convertibles qui pour la première fois depuis plus de 20 ans n'a pas joué son rôle protecteur en cas de baisse des marchés actions. Le support affiche ainsi une performance de -21,66% sur l'année 2008.

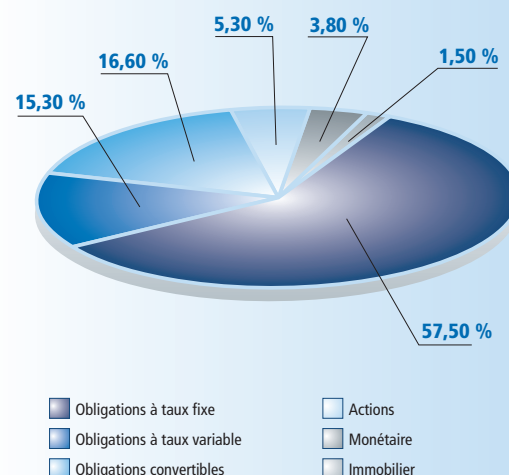
Médi Obligations variables

La performance du support est impactée par le mouvement sur les taux mais surtout par l'anticipation d'un fort ralentissement de l'inflation. Le fonds affiche une baisse de -2,38% en 2008.

Médi Immobilier

La performance du support est en retrait de -39,64% en 2008 contre -45,36% pour l'EPRA Euro zone son indice de référence. L'immobilier a fortement souffert des répercussions de la crise des "subprime" et de ses conséquences financières en Europe.

COMPOSITION DU FONDS EN EUROS FIN 2008 (DONNÉES AU 30 NOVEMBRE 2008)



Objectifs : Epargne Retraite

RES euros, souscrit par l'association AMAP

➤ Encore meilleur avec la baisse des frais sur cotisations

Les frais, un critère de choix

Parmi les critères déterminants pour choisir un bon contrat d'assurance vie, les frais figurent en tout premier. Qu'il s'agisse des frais sur les cotisations versées ou des frais annuels de gestion, plus ils sont faibles, moins ils grèvent la rentabilité globale du contrat. Il s'agit donc de choisir avec soin le contrat qui prélèvera le minimum de frais.

Le RES euros prévoit des frais de gestion annuels de 0,5 %, taux parmi les plus

faibles du marché. Quant aux frais sur cotisations, à la demande de l'association souscriptrice AMAP, ils ont été ramenés à 1 % depuis le 1^{er} septembre 2008.

Un nouvel atout qui renforce l'excellence de cette formule depuis 40 ans

Avec la baisse du taux de frais sur cotisations de 1 % au lieu de 3 %, le RES euros est encore plus performant. Ajoutons à ce nouvel atout l'implication constante des

équipes commerciales et administratives, une stratégie de gestion financière, rigoureuse, sécurisée et dynamique et un engagement fort en qualité de services.

RES et RES Multisupport : un même taux de frais

Le RES affiche désormais un taux de frais uniforme, qu'il soit libellé en euros (RES euros) ou en unités de compte (RES Multisupport). ■

RES, RES Multisupport, RES Fonds de Pension, PERP'S

➤ Pour lisser votre effort d'épargne, optez pour une convention d'abonnement : simple, gratuite et des conditions de frais privilégiées !

Quel que soit votre objectif en adhérant à un contrat RES ou RES Multisupport, l'important est de commencer le plus tôt possible et d'effectuer un effort d'épargne régulier afin d'obtenir un capital suffisamment conséquent. Cette règle devient essentielle lorsque votre but exclusif est d'augmenter vos revenus au moment de la retraite avec le PERP'S ou le RES Fonds de Pension (loi Madelin).

Pour vous encourager dans votre démarche d'épargne, la MACSF va plus loin : en choisissant sa formule d'abonnement gratuite, vous bénéficiez de frais sur vos cotisations versées par prélèvements automatiques réguliers au taux exclusif de **0,6 %**.

Mettre en place une convention d'abonnement, rien de plus simple :

1. Depuis le site www.macsf.fr, Espace sociétaires, téléchargez le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique ou appelez le **3233** ou le **01 71 14 32 33** ;
2. Indiquez le montant et la fréquence du prélèvement souhaités ;

3. Précisez la référence complète du contrat concerné ;

4. Signez l'autorisation et joignez un RIB à votre nom (ou compte-joint) ;

5. Retournez le tout à la MACSF - Service Encaissement - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 La Défense cedex
Vous pouvez modifier ou interrompre à tout moment ce mode de règlement.

Avec la convention d'abonnement, vous faites des économies* !

RES et RES Multisupport :
40 % d'économie (0,6 % au lieu de 1 %)

RES Fonds de Pension :
80 % d'économie (0,6 % au lieu de 3 %)

PERP'S :
83 % d'économie (0,6 % au lieu de 3,5 %).

* Cette disposition s'applique également aux conventions d'abonnement en cours.

Nouveauté

Pour toute adhésion au RES ou au RES Multisupport, 50 euros suffisent à l'adhésion si vous optez pour une convention d'abonnement mensuelle de 30 euros. Une bonne solution pour ouvrir dès maintenant un contrat à vos enfants et profiter de notre campagne de parrainage et, à sa majorité, votre enfant poursuivra l'effort d'épargne selon son rythme. ■

MACSF épargne retraite A OBTENU LE RENOUELEMENT DE SON CERTIFICAT ISO 9001 EN NOVEMBRE 2008

Quels avantages pour vous, assurés ?

Notre certification est un gage supplémentaire de satisfaction et de confiance. Première société certifiée ISO 9001 en 1999, MACSF épargne retraite vous fait bénéficier du savoir-faire de ses équipes, de leur

implication et de leur engagement à vous fournir des prestations et des conseils de grande qualité, sur la durée. ■

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Baisse de la rémunération du Livret A ? Pensez à votre RES

Elle était annoncée par tous les spécialistes. A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne connaissons pas le nouveau taux de rémunération du Livret A qui semble devoir passer sous la barre des 3 % le 1^{er} février 2009.

Cette baisse de plus d'un point est le résultat de l'application tous les six mois d'une formule mathématique qui tient compte des taux de référence interbancaire et de l'inflation sur douze mois. Or, la hausse des prix ralentit et la Banque Centrale Européenne (BCE) a diminué ses taux. Le taux du Livret A suit alors le mouvement.

Depuis l'effondrement de la Bourse, le Livret A joue un rôle de valeur refuge, engrangeant des sommes record. Dans une stratégie patrimoniale de diversification de l'épargne, il permet de disposer d'une

réserve pour faire face aux imprévus. Il présente l'avantage d'être parfaitement liquide, sans frais et sans impôts. Les dépôts sont toutefois limités à 15 300 euros.

L'engouement pour le Livret A est un phénomène essentiellement conjoncturel. Pour répondre aux préoccupations de chacun de se constituer un capital en vue d'un projet, de sa retraite ou de sa transmission, rien de tel que l'assurance-vie qui conserve toute sa compétitivité. Si vous détenez un Livret A, il peut être judicieux de réorienter une partie de votre

épargne vers l'assurance vie.

A l'occasion d'une réorientation de votre Livret A vers un contrat RES ou RES Multisupport, bénéficiez d'un taux de frais réduit à **0 %** jusqu'au 30 juin 2009.

Pour bénéficier de cette offre, joignez un justificatif (copie de votre extrait de compte bancaire mentionnant la provenance) à votre chèque. ■

RES Multisupport

Nouveau relevé de situation annuelle : plus clair, plus convivial, plus complet

Vous nous avez fait part de vos remarques, nous vous avons écoutés : la présentation de votre relevé annuel 2008 évolue pour tenir compte de vos attentes.

Découvrons ensemble ce nouveau relevé...

Une lettre d'informations financières sur nos supports complète désormais notre envoi.

Affichage de 3 chiffres après la virgule au lieu de 8 (le calcul s'effectue sur 8 chiffres après la virgule)

Un bilan des opérations effectuées dans l'année exprimées en €

Une information sur le capital minimum garanti en cas de décès

Relevé de situation annuelle de votre RES Multisupport au 31.12.2008

Contrat n°9999999 / ZT10 001 Adhérent AMAP : Mme DUPONT Chantal
Date d'effet : 07/08/2006 Taux de frais de gestion 2008 : 0,0% Profil : EQUILIBRE

Valeur de votre contrat		au 31.12.2007		au 31.12.2008	
		89 237,43€		119 873,76€ ⁽¹⁾	
dont	Fonds euros RES	48 092,76€		68 385,29€	
dont	Supports en unités de compte (UC)	Nombre d'UC	Valeur de l'UC	Nombre d'UC	Valeur de l'UC
	Médi Obligations Variables	43,105	100,50	58,628	104,27
	Médi Convertibles	16,686	272,44	20,905	277,02
	Médi Actions	56,916	244,90	66,245	258,72
	Médi Audace	111,811	118,64	140,845	123,46
	Médi Immobiliers	33,070	153,09	41,683	121,34

(1) Montant déductif d'IFI si vous y êtes assujéti

Opérations effectuées en 2008		au 31 décembre 2007		au 31 décembre 2008	
Valeur de votre contrat au 31 décembre 2007		89 237,43 €		89 237,43 €	
Cotisations nettes				+27 800 €	
Rachats partiels (y compris prélevement social de 11% et taxes)				0 €	
Frais de gestion et garantie plancher décès ⁽¹⁾				- 620,53 €	
Revenus distribués ⁽²⁾				+ 3 030,55 €	
Variation de la valeur de vos UC ⁽³⁾				+ 426,31 €	
Valeur de votre contrat au 31 décembre 2008				119 873,76 €	

Compte d'avance		au 31 décembre 2007		au 31 décembre 2008	
Avances et coûts au 31 décembre 2007				0 €	
Intérêts dus par le compte des avances en 2007				-0 €	
Remboursement d'avances en 2008				+0 €	
Avances contre tierce en 2008				+0 €	
Avances en cours au 31 décembre 2008				0 €	
Intérêts dus par le compte des avances en 2008				0 €	

Garantie Plancher décès		au 31 décembre 2008	
Capital correspondant à la garantie plancher décès		119 873,76€	

LEXIQUE :

⁽¹⁾ **Garantie plancher décès :** elle garantit jusqu'à 70% au maximum de l'actif net que le capital versé en cas de décès se peut être inférieur au total des cotisations versées, déduction faite des rachats et avances. Son coût est de 0,10% des UC et compte au 31 décembre. Les autres modalités correspondent aux capitaux qui sont garantis au 31 décembre de l'année précédente en cas de décès.

⁽²⁾ **Revenus distribués :** ils correspondent à tous les intérêts et dividendes sur les fonds euros RES et aux revenus distribués sous forme d'unités de compte à l'appui des valeurs pour les supports Médi Actions et Médi Convertibles.

⁽³⁾ **Variation de la valeur de vos UC :** En fonction de votre choix et de l'évolution des marchés, le contre-valeur en euros de vos UC de compte présente des variations positives ou négatives au 31 décembre de l'année.

Un comparatif de la valeur de votre contrat 2007/2008

La variation est positive en cas de plus values latentes ; elle est négative en cas de moins values latentes

Un compte d'avance si vous avez eu recours à cette opération

Un lexique des termes utilisés

➤ Quel impact sur vos contrats ?

Le RSA (revenu de solidarité active) s'applique aux revenus du patrimoine et de placement, dont l'assurance vie. Explications.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active prévoit, pour une part de son financement, la mise en place d'une contribution sociale additionnelle de 1,1 % dont les recettes seront affectées au Fonds national des solidarités actives.

Cette nouvelle taxe touche les revenus du patrimoine ainsi que les revenus de placements.

• **Revenus du patrimoine** : ce sont, notamment, les revenus tirés de l'immobilier, les rentes viagères constituées à titre onéreux, certains revenus de capitaux mobiliers, les plus values professionnelles à long terme, les plus values de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux ou encore

les gains provenant des stocks options. Entrée en vigueur en 2009, sur les revenus 2008.

• **Revenus de placement** : ce sont les produits de placement à revenu fixe ainsi que les revenus exonérés de l'impôt sur le revenu comme les intérêts et primes des PEL, PEP, PEA, des produits de l'épargne salariale ou des distributions effectuées par les fonds communs de placement à risque et dans l'innovation. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Quel champ d'application en assurance vie ?

• La taxe RSA s'ajoute aux prélèvements sociaux déjà existants.

Elle s'applique :

- sur les intérêts annuels générés sur le RES. Elle ne s'applique donc pas aux intérêts crédités au titre de la participation aux bénéfices attribuée au 31 décembre 2008.

- sur les plus values constatées depuis le 1^{er} janvier 2009 lors d'un rachat partiel ou total sur le RES Multisupport, le PERS, Médipierre, Médi Supports et Médi Actions, les distributions sur Médi Court Terme et les sommes perçues dans le cadre du déblocage de l'épargne salariale. Elle concerne également les rentes viagères à titre onéreux issues de vos contrats d'assurance vie. ■

Epargne salariale

➤ Les nouveautés 2009

La loi en faveur des revenus du travail du 3 décembre 2008 apporte des modifications importantes aux dispositifs d'épargne salariale. Elle a pour objectif d'encourager la mise en place d'accord d'intéressement et de participation notamment dans les petites et moyennes entreprises. Zoom sur ces mesures incitatives.

INTERESSEMENT

• **Crédit d'impôt de 20 %** : il concerne les entreprises qui concluront un accord d'intéressement (ou un avenant améliorant l'accord préexistant) avant le 31 décembre 2014. Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les bénéfices à raison des primes versées en exécution de ces accords. Il faut noter que seules les entreprises qui sont imposées selon un régime réel d'imposition peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt. Les règles de calcul de ce crédit d'impôt seront précisées ultérieurement par décret.

• **Versement d'une prime exceptionnelle** : les entreprises qui signeront un accord d'intéressement ou un avenant jusqu'au 30 juin 2009 pourront verser une prime exceptionnelle, plafonnée à 1 500 euros par salarié avant le 30 septembre 2009. Cette prime est exonérée de cotisations sociales à l'exception de la CSG et de la CRDS.

PARTICIPATION

• **Disponibilité immédiate de la participation** : le salarié peut désormais soit demander le

versement immédiat de ses droits, soit laisser les sommes bloquées jusqu'à l'expiration de la période de blocage de cinq ans en général et de huit ans en l'absence d'accord de participation. Un décret viendra préciser les modalités d'exercice de ce choix. Les sommes versées immédiatement au salarié sont soumises à l'impôt sur le revenu.

• **Possibilité d'abonder la participation** : si le salarié a choisi de bloquer sa participation sur son PEE, cette somme peut être abondée par l'employeur. C'est une grande nouveauté puisque auparavant, seules les sommes issues de l'intéressement pouvaient faire l'objet d'un abondement.

• **Dirigeants et conjoints collaborateurs ou associés d'entreprises de moins de 50 salariés** peuvent bénéficier de la participation : les entreprises de moins de 50 salariés qui ont conclu un accord de participation pour appliquer volontairement ce régime peuvent en faire bénéficier les dirigeants et leurs conjoints collaborateurs ou associés (ce qui n'était pas le cas auparavant).

PERCO

Désormais, l'employeur peut mettre en place un PERCO de manière unilatérale lorsque la négociation n'a pas abouti. De plus, si le plan le permet, l'adhésion d'un salarié peut se faire de manière automatique et l'employeur peut effectuer un versement initial sur le plan même en l'absence de contribution du salarié.

Enfin, il faut noter que le PEE sera désormais accessible aux dirigeants et conjoints collaborateurs ou associés dans les entreprises dont l'effectif habituel est compris entre un salarié et un maximum porté à deux cent cinquante salariés au lieu de cent avant la loi.

La loi de Modernisation de l'Economie promulguée le 4 août 2008 impose que les **PEE** comportent un **fonds solidaire** dans la gamme de fonds existante, au plus tard le 31/12/2009. La MACSF a intégré un nouveau FCPE à son PEE dès janvier 2009. Il est dénommé "Actions Solidaire". ■

Donations

Rachat / reversement sur le contrat d'assurance vie du conjoint, des enfants ou des petits-enfants avec des frais réduits à 0,6 %

Vous êtes nombreux à vouloir utiliser ce dispositif pour en faire bénéficier vos proches via l'assurance vie.

Cette possibilité est désormais ouverte. Toutefois, il convient de noter qu'il s'agit d'une donation, acte juridique qui a des conséquences importantes au niveau patrimonial et familial. N'hésitez donc pas à

contacter votre notaire pour sécuriser juridiquement et fiscalement cette donation qui devra être actée avant tout reversement sur un contrat d'assurance vie.

Notre nouvelle procédure comporte les étapes suivantes :

1. Vous demandez le rachat partiel de la somme souhaitée sur votre contrat à l'aide du formulaire spécifique** et nous communiquons les coordonnées du contrat RES ou RES Multisupport en cours de votre conjoint, partenaire pacsé, enfant ou petit-enfant à créditer ;

2. Nous reversons ce montant directement sur le contrat concerné ;

3. Vous effectuez les démarches déclaratives*** nécessaires afin d'assurer la sécurité juridique de l'opération. ■

*ou à défaut, les neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces, arrière-petits-neveux et arrière-petites-nièces.

** téléchargeable sur www.macsf.fr, Espace sociétaires

*** conclusion d'un acte de donation sous seing privé ou devant notaire, dépôt auprès de l'administration fiscale d'un formulaire de don manuel (Cerfa 2735) ou de don intrafamilial (Cerfa 2731).

Droits selon le lien de parenté	Montant d'abattement applicable au 1 ^{er} janvier 2008	Montant d'abattement applicable depuis le 1 ^{er} janvier 2009
Droits de donation selon le lien de parenté		
Entre époux	76 988 €	79 221 €
Entre partenaires de Pacs		
En ligne directe (ascendants, descendants, représentants des enfants prédécédés)	151 950 €	156 357 €
Petit enfant	30 390 €	31 271 €
En faveur des héritiers handicapés	151 950 €	156 357 €
Dons intrafamiliaux de sommes d'argent		
Enfant, petit enfant*	30 390 €	31 271 €

Internet

En quelques clics, téléchargez tous vos formulaires

Vous souhaitez effectuer un rachat, une avance sur votre contrat, modifier votre clause bénéficiaire ou encore changer de profil ? Ayez le bon réflexe en utilisant nos formulaires prévus pour vos actes de gestion sur www.macsf.fr.

Téléchargez le formulaire de votre choix dans l'« Espace sociétaires » du site, rubrique « Vos contrats et services en ligne », puis « Mon Epargne ». ■



< Page de téléchargement de vos formulaires directement accessible dans votre "Espace sociétaire".

Attention

Comme nous l'avons précisé dans notre MACSF Info Vie Retraite n°19 de septembre 2008, les formulaires sont à présent obligatoires afin que vos instructions soient parfaitement prises en compte.

Vous payez vos cotisations par chèque : la marche à suivre

Pour nous permettre d'enregistrer vos cotisations réglées par chèque sans délai et selon vos instructions, voici les consignes à suivre.

Contrats concernés	Libellés en euros (Livret de prévoyance, RES, RES PEP), en unités de compte (RES Multisupport, Médi Support, Médi Actions, PERS, Médipierre) ou en unités de rente (PERP'S)	RES Fonds de Pension (loi Madelin)	Plan d'Épargne Entreprise (PEE)
Provenance du chèque	- compte privé de l'adhérent / assuré - ou son compte joint	compte professionnel ou privé de l'adhérent / assuré	- Versement par l'épargnant : compte privé de l'épargnant ou compte joint
Ordre du chèque	MACSF <i>épargne retraite</i>		MACSF <i>financement</i>
Cas spécifiques	RES Multisupport : en cas de changement de répartition de vos cotisations, joindre le coupon spécifique* RES / PEP : le total des cotisations versées ne peut excéder le maximum réglementaire de 92 000 euros net de frais sur cotisations.	Respecter le montant maximum de votre convention	—
Dans tous les cas, joindre impérativement un coupon de versement*			

Tout autre cas ne nous permet pas d'encaisser le chèque et nous obligent à vous le retourner.

C'est le cas notamment :

- des chèques tirés de comptes professionnels destinés à alimenter un contrat d'assurance vie autre que le RES Fonds de Pension et du PEE,
- des chèques en provenance de tiers au contrat (notaire, parents, grands-parents, autres, ...)

Attention : si vous avez adhéré à l'un de nos contrats il y a moins d'un mois, vous pourrez verser des cotisations complémentaires une fois le délai de 30 jours écoulé. ■



* Joint à votre dernier relevé d'opérations, disponible sur www.macsf.fr (voir page 7).

Parrainage

Une campagne réussie !

Vous pouvez télécharger le formulaire de parrainage sur www.macsf.fr

La campagne de parrainage du RES et du RES Multisupport a commencé en septembre 2008. Après un démarrage modéré sur fond de crise financière, notre opération rencontre un franc succès.

Un montant moyen de cotisation élevé...

L'effort d'épargne individuel est remarquable : le montant moyen des cotisations s'élève à 5 200 euros.

Bienvenue aux nouveaux adhérents...

Sur les conseils de l'un de vos proches, vous êtes nombreux à avoir rejoint la MACSF pour profiter de l'un de ses deux produits

d'assurance vie phare, régulièrement récompensés par la presse économique et financière.

Parrains et marraines, vous êtes notre meilleur porte-parole...

Par votre acte de parrainage, vous nous témoignez votre confiance et la MACSF *épargne retraite* vous en remercie vivement.

Le parrainage, toujours possible jusqu'au 30 avril 2009...

Si vous n'avez pas encore participé à la campagne, vous avez jusqu'au 30 avril pour le faire ! Il vous suffit de nous indiquer les coordonnées des personnes que vous souhaitez parrainer quelle que soit leur profession, et nous leur adresserons une documentation sans aucun engagement de leur part. Vous recevrez le cadeau de votre choix dès l'adhésion réalisée. ■

